

La Vie à Lespinoy



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal informent ses administrés des décisions prises lors de la réunion du conseil municipal.

REUNION DU 3 avril 2015 Convocations du 27 mars 2015

Présents : Tous les membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Cécile DUPONT-PARENT

Président de séance lors du vote du compte administratif 2014 : Mme Maryse GASTON

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation : 13.04

Taxe foncière bâti : 21.30

Taxe foncière non bâti : 34.45

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 qui se révèle en tout point pareil au compte de gestion du trésorier :

Dépenses de fonctionnement	134 146.93 €
Recettes de fonctionnement	251 913.43 €
Dépenses d'investissement	64 918.60 €
Recettes d'investissement	23 280.36 €
Excédent de fonctionnement 2014	117 766.50 €
Déficit d'investissement 2014	41 638.24 €
Affectation au 1068	64 245.41 €
Excédent de fonctionnement reporté	53 521.09 €

BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 231 486.09 €

Section d'investissement : 271 999.86 €

LOCATION DE TERRES

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un locataire des terres de Lespinoy a envoyé un courrier de résiliation du bail de location. Le notaire sera consulté pour plus de renseignements.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal décide de fixer le loyer du logement communal situé 12 route nationale à 700 euros. Le logement sera disponible à compter du 1^{er} juin. Le bail sera effectué par le notaire de Beaurainville, Me Rouzé. Les frais de notaire seront divisés en deux entre le locataire et la commune. Les personnes intéressées peuvent venir chercher un dossier en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de maintenance informatique pour une durée de 30 mois auprès de la société NFI.

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat CUI-CAE de M. Pascal Lefebvre à compter du 1^{er} mai pour une durée de 9 mois à raison de 20 heures par semaine. La prise en charge de l'Etat s'élève à 65 % du salaire.

Concours de Quille à Roussent les 17 et 18 avril 2015

Fermeture de la mairie : **les vendredis 1^{er}, 8, et 15 mai 2015 – les mardis 12 et 26 mai** **les mardis 9 et 16 juin – le vendredi 12 juin**

Attention ! Les délais de renouvellement de la carte nationale d'identité sont rallongés à l'approche des vacances d'été. N'attendez pas la dernière minute si vous partez à l'étranger. Pour information, les cartes d'identité établies à compter du 2 janvier 2004 sont valables 5 ans supplémentaires soit jusqu'en 2019 au plus tôt. Cependant, ces titres ne sont pas renouvelés automatiquement et la carte « périmée » n'est pas acceptée dans tous les pays (Angleterre). En cas de départ pour ces pays, il est possible de faire une demande de renouvellement avec un justificatif de voyage.

Rappel des documents justificatifs à fournir lors d'une demande de carte d'identité :

- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an
- L'ancienne carte en cas de renouvellement
- Le livret de famille pour les femmes mariées et les mineurs
- La copie intégrale de l'acte de naissance en cas de 1^{ère} demande
- En cas de perte ou de vol : déclaration en gendarmerie ou en mairie, 1 timbre fiscal à 25 €, une copie du permis de conduire, la copie intégrale de l'acte de naissance.
- La copie de la carte d'identité du parent qui fait une demande pour un enfant mineur.

Les personnes atteignant l'âge de 16 ans en 2015 sont priées de venir en mairie accompagnée de leur livret de famille afin d'être recensées dans le cadre du recensement militaire. Pour les jeunes qui ont oublié de s'inscrire l'année dernière, il est encore temps.

A LOUER

LESPINOY : Maison entièrement rénovée, 4 chb, 1 sdb, 1 cuisine aménagée ouverte sur un grand espace de vie, garage, jardin, entièrement clôturé. Loyer : 700 € Disponible le 1^{er} juin. Renseignements en mairie de Lespinoy les mardis et vendredis de 14h à 17h au 03.21.90.32.11 ou auprès de M. le Maire au 03.21.81.31.19